M. O. Audet
4 nov. 1865

LETTRE PASTORALE

a l'effet d'ordonner une Messe Solennelle pour remercier Dieu des Graces du Jubile', et de l'excellente recolte de l'annee.

CHARLES-FRANCOIS BAILLARGEON,

par la Miséricorde de Dieu et la Grâce du Saint Siége Apostolique Evêque de Tloa, Assistant au Trône Pontifical, Administrateur de l'Archidiocèse de Québec, etc., etc.

Au Clergé séculier et régulier, aux Communautés religieuses, et à tous les fidèles du dit Archidiocèse, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

La présente année, Nos Très-Chers Frères, sera certainement comptée entre les années de grâces et de bénédictions pour nous. Vous en conviendrez sans peine, en considérant les biens sans nombre qu'il a plu à la divine Bonté de répandre sur nous, depuis qu'elle est commencée : biens dans l'ordre spirituel, et biens dans l'ordre temporel ; biens de la grâce, et biens de la terre : biens de la grâce pour le salut de nos âmes ; biens de la terre pour la vie de nos corps.

Oui, N. T. C. F., reconnaissons-le dans un profond sentiment d'humilité, et publions-le avec des transports d'amour, le Bon Dieu a voulu dans le cours de cette année nous prodiguer ses dons les plus précieux, et verser sur nous avec abondance ses plus riches bénédictions pour le temps et pour l'éternité.

Il a daigné, en effet, nous ouvrir le trésor infini de ses miséricordes, dans le saint jubilé qu'il a inspiré au Souverain Pontife de nous accorder. Tous les enfants de l'Eglise ont été invités à venir y puiser : et tous ceux qui ont entendu sa voix, et qui ont eu la volonté de s'approcher de cette source de vie, il les a reçus dans son amour ; il les a éclairés, il a touché leurs cœurs, il a versé dans leur âme des torrents de grâces, qui ont produit en eux des fruits abondants de salut.

Sous l'action toute-puissante de ces grâces, combien de pécheurs endurcis ont été convertis, retirés des voies de la perdition, lavés et purifiés de leurs iniquités ? Combien de justes se sont ranimés dans l'esprit de charité et de ferveur, dans l'exercice des vertus chrétiennes, dans la pratique des bonnes œuvres, et sont devenus par là riches pour l'éternité ?..Le Seigneur notre Dieu, qui a justifié et sanctifié ces âmes bénies, Lui seul en connaît le nombre.

C'est ainsi que, dans l'ordre des biens spirituels, des vrais biens, dans l'ordre du salut éternel, ce Dieu de miséricorde a bien voulu nous bénir d'une manière extraordinaire, depuis le commencement de l'année.

Et n'a-t-il pas daigné nous bénir également dans l'ordre des choses temporelles ? A cette douce et salutaire rosée de ses dons célestes, n'a-t-il pas ajouté l'abondance des biens de la terre ? N'a-t-il pas commandé à vos champs épuisés de se couvrir des plus belles et des plus riches moissons ? Et ces moissons, quelle saison il a créée, quels jours il a fait luire pour les mûrir !.. quel temps il vous a donné pour les récolter !..

La religion nous commande de rendre de continuelles actions de grâces au Seigneur, de qui nous recevons à chaque instant, avec l'être et la vie, tous les biens de l'âme et du corps ; et ces actions de grâces, qui ne voit que la raison aussi bien que la piété nous font un devoir de les redoubler, lorsqu'il se plaît à multiplier ses grâces et ses bienfaits sur nous ?..

" Que rendrons-nous donc à ce Dieu de bonté pour tous les biens dont il nous " a comblés " (Ps. 115) cette année ? Ah ! sans doute que nous nous écrierons d'abord avec le Roi-Prophète : " Mon âme, bénissez le Seigneur ; et que tout ce " qui est en moi loue son saint nom. O mon âme, bénissez le Seigneur, et " n'oubliez jamais ses bienfaits. Bénissez le Seigneur, qui vous pardonne toutes " vos iniquités ; qui guérit toutes vos infirmités ;...qui vous environne de sa " miséricorde et de ses grâces ; qui remplit tous vos désirs, en vous comblant de " ses biens " (Ps. 102).

Mais comprenons bien que ce grand Dieu attend de nous quelque chose de plus que des actions de grâces et des louanges. Il a droit à un autre retour pour ses miséricordes et ses bienfaits : et ce retour qu'il exige et qu'il nous demande, la foi nous le révèle : c'est un retour d'amour et de zèle pour sa gloire...

Vous lui témoignerez donc votre reconnaissance par un redoublement d'amour et de ferveur dans son service ; par une parfaite fidélité à tous vos devoirs, à toutes les pieuses résolutions qu'il vous a inspirées, et à toutes les saintes promesses que vous lui avez faites pendant les exercices du jubilé ; par une plus grande vigilance sur vous-mêmes, et une plus sérieuse attention à vous éloigner des occasions du péché, afin de vous préserver de toute iniquité.

Vous vous souviendrez, N. T. C. F., que pour plaire à Dieu, il ne suffit pas d'éviter le mal, qu'il faut de plus pratiquer la vertu et faire le bien (Ps. 33) ; que " ce ne sont pas ceux qui disent : Seigneur, Seigneur, qui entreront dans le " royaume des cieux ; mais celui qui fait la volonté du Père céleste, celui-là " entrera dans le royaume des cieux " (Matth., 7, 21) : et pénétrés de ces grandes vérités, vous croîtrez dans la piété et la charité ; vous vous affermirez dans l'esprit de mortification et dans la sainte tempérance ; vous serez " prêts à toute " bonne œuvre " (II. Tim., 3, 16), et fidèles " à accomplir toute justice " (Matth., 3, 15).

" Vous rendrez à Dieu ce qui est à Dieu " (Matth., 22, 21) : vous ne vous contenterez pas de lui donner votre âme et votre corps, votre esprit, votre cœur et tout ce que vous êtes ; vous lui ferez hommage aussi des biens de la terre dont il vous a comblés, en lui consacrant religieusement la part qu'il veut avoir dans ces biens. Cette part est celle qu'il réclame pour la construction et l'ornement de ses temples, pour les frais de son culte et l'entretien de ses ministres. Il vous la demande par son Eglise ; c'est une dette sacrée ; vous ne pouvez refuser de l'acquitter. A titre de justice et de reconnaissance, vous ne manquerez donc pas de rendre au Seigneur votre Dieu cette portion des biens que vous tenez de sa main ; et vous la lui rendrez généreusement et de bon cœur, afin qu'il daigne vous bénir encore sur la terre, et qu'il vous en tienne compte un jour dans le ciel.

Vous multiplierez vos offrandes au Seigneur, selon la multiplication de ses miséricordes et de ses libéralités sur vous. Vous augmenterez vos contributions en faveur de ses œuvres, surtout des œuvres de la Propagation de la Foi, et du Denier de S. Pierre. Ce sont là vraiment deux œuvres du Bon Dieu, qui ont plus que son approbation, et sa pleine bénédiction. La Propagation de la Foi, c'est l'œuvre de sa gloire, l'œuvre du zèle des serviteurs de Jésus-Christ, ayant pour objet l'établissement et l'agrandissement de son règne sur la terre, et le salut des âmes qu'il a rachetées de son sang. Le Denier de S. Pierre, c'est l'œuvre de la piété des enfants de Dieu, qui aiment à aider l'Eglise, leur mère, en assistant son Chef vénérable, qui est aussi leur père selon Dieu, dont il tient la place en ce monde. Vos dons en faveur de ces deux œuvres sont donc autant d'offrandes au Bon Dieu.

Vous doublerez vos aumônes : heureux de reconnaître les bienfaits de Dieu, en assistant ainsi dou[illegible]ment, dans la personne des pauvres, Jésus-Christ même, qui les reconnaît pour ses membres, et qui a promis de regarder comme fait à lui-même tout ce que nous aurons fait pour eux (Matth., 24, 35, etc).

Dieu veut, N. T. C. F., que nous fassions un saint usage de ses dons. Pour ceux qui en abusent, il n'y a plus de bénédiction. Vous vous ferez donc une loi

d'user avec modestie et avec une pieuse réserve, de cette abondance de biens que vous ont rapportée vos champs. Vous vous garderez de les employer, contre la volonté de Dieu, en les faisant servir à satisfaire le luxe, la sensualité et l'intempérance. Le luxe est la ruine temporelle et spirituelle des hommes. Le luxe est enfant de l'orgueil et de la vanité, et " Dieu résiste aux superbes " (I. Pierre, 5, 5). Malheur donc aux âmes vaines et orgueilleuses !

Afin de vous affermir dans l'esprit de sobriété et de mortification, et de combattre ainsi plus efficacement la passion de la sensualité, vous vous animerez d'un nouveau zèle pour la sainte *Tempérance de la Croix :* cette tempérance, que vous avez embrassée, et promis de garder pour l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et de sa croix ; cette tempérance, par laquelle vous avez voulu vous attacher à cette croix, et vous assurer sa protection, à la vie et à la mort ; cette tempérance qui, comme la piété, a les promesses de la vie présente et de la vie future ; cette tempérance, qui est le salut de vos âmes, et de vos corps, et de vos familles. Vous vous souviendrez de votre engagement et de vos promesses, et vous n'oublierez pas les motifs qui vous les ont inspirés. Vous la garderez, cette bienheureuse tempérance, et vous la garderez fidèlement, comme vous l'avez embrassée, pour l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de sa croix, pour l'amour de vous-mêmes et de vos familles. Vous la garderez dans vos maisons ; vous la garderez au dehors ; vous la garderez chez vos amis ; vous la garderez dans vos festins, dans vos voyages ; vous la garderez toujours et partout : car toujours et partout il faut que le saint amour de Jésus et de sa croix triomphe dans nos cœurs.

Non contents de garder la tempérance scrupuleusement vous-mêmes, vous vous ferez un devoir de la défendre, de la soutenir et de l'encourager d'exemple et de paroles. Vous ferez votre possible pour inspirer à vos enfants, à vos proches, à vos amis, la volonté de l'embrasser et de la garder. Vous aurez le courage d'éloigner de vos maisons, et, autant qu'il dépendra de vous, de votre paroisse, tout ce qui pourrait être pour vous ou pour les vôtres un sujet de tentation d'intempérance, une occasion de chûte. Vous n'aurez aucune société avec les hommes intempérants, et vous ferez éternellement la guerre au vice de l'ivrognerie.

Voilà, N. T. C. F., ce que Dieu attend de chacun de nous à la fin de cette année de bénédictions. C'est ainsi qu'il veut que nous profitions de ses grâces, et que nous lui en témoignions notre reconnaissance. Mais ces grâces et ces bénédictions n'ont pas été seulement pour quelques-uns de nous : elles se sont répandues sur tous les habitants du pays. Nous avons ainsi à en remercier le Seigneur, non-seulement pour nous-mêmes, mais encore pour tous nos frères.

Il convient donc que nous nous réunissions tous dans un commun concert de louanges, pour Lui en rendre de solennelles actions de grâces.

C'est à cette fin, N. T. C. F., que, le saint nom de Dieu invoqué, nous avons réglé et ordonné, réglons et ordonnons ce qui suit :

1° Le jeudi de la troisième semaine de l'Avent, vingt-unième jour du mois de décembre prochain, on célèbrera dans toutes les églises et chapelles de ce diocèse, où l'office public a coutume de se faire, une messe solennelle d'actions de grâces, suivie du chant d'un *Te Deum*, pour remercier Dieu des grands biens spirituels et temporels dont il a daigné nous combler durant cette année ;

2° En annonçant cette grand'messe le dimanche précédent, MM. les Curés, Desservants et Missionnaires inviteront leurs fidèles à y communier, en aussi grand nombre qu'il sera possible ;

3° Le même jour, toutes les Communautés Religieuses feront une communion générale, dans l'intention de joindre leurs actions de grâces à celles des autres fidèles.

Sera notre présente lettre pastorale lue et publiée au prône dans toutes les églises où devra se chanter cette messe, et en chapitre dans toutes les communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Québec, sous notre seing, le sceau de l'Archidiocèse, et le contre-seing de notre Secrétaire, le quatrième jour du mois de novembre mil huit cent soixante-cinq.

† C. F. EVEQUE DE TLOA,

Administrateur.

Par Monseigneur,

EDMOND LANGEVIN, PTRE.
Secrétaire.